



A programme funded by  
the European Union

**EUROMED  
JUSTICE**

# **EUROMED JUSTICE**

## **SESSION N°7 DU CRIMEX**

**Priorisation des besoins de formation judiciaire  
Standards internationaux et de l'UE dans le domaine de  
l'entraide judiciaire et la coopération judiciaire en matière  
pénale**

**LUXEMBOURG, 19-21 JUIN 2018**

## **PROGRAMME**

Lieu : DOUBLE TREE by HILTON LUXEMBOURG  
Adresse : 12 rue Jean Engling, 1466 Dommeldange, Luxembourg

Lead Firm / Chef de file





Un programme financé par  
l'Union européenne

**EUROMED  
JUSTICE**

# PROGRAMME SESSION N°7 du CRIMEX

Du 19 au 21 juin 2018  
LUXEMBOURG

**Identifier et prioriser :**

Les besoins de formation judiciaire dans le domaine de la  
coopération transfrontalière en matière pénale au sein  
de la région euro-méditerranéenne

Lieu : Hôtel Double Tree by Hilton Luxembourg  
Adresse : 12 rue Jean Engling, 1466 Dommeldange,  
Luxembourg

# Session N° 7 du CRIMEX

Du 19 au 21 juin 2018

Luxembourg

---

## OBJECTIF

**Identifier et prioriser :**

**Les besoins de formation judiciaire au sein de la région euro-méditerranéenne**

---

### PRESENTATION GENERALE

La préparation du processus de formation EuroMed dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale tourne autour de 4 piliers :

1. Les documents du CrimEx
2. Les réponses reçues au questionnaire thématique distribué aux PPVS
3. Les contributions des experts EuroMed
4. Les débats au sein du 7<sup>ème</sup> CrimEx

### 1. DOCUMENTS DU CRIMEX

L'une des principales réussites du CrimEx réside dans la rédaction des documents du CrimEx, des "documents pionniers" dans la région euro-méditerranéenne qui constituent des outils pratiques, comparatifs et analytiques majeurs pour la coopération interrégionale en matière pénale.

Les documents du CrimEx ne pourraient exister sans l'atmosphère positive et la confiance qui se sont progressivement installées au cœur du dialogue des membres du CrimEx avec Eurojust, le Secrétariat et les points de contact du RJE, la DECT de l'ONU, l'ONUDC, l'AIP, les magistrats de liaison, points de contact, juges, procureurs et conseillers juridiques.

Les documents du CrimEx visent à être utilisés par les autorités centrales et autres autorités judiciaires nationales compétentes, les professionnels du droit, y compris les juges et procureurs travaillant dans le domaine de l'entraide judiciaire.

### QUE SONT LES DOCUMENTS DU CRIMEX ?

**FICHES EUROMED** – Il s'agit d'un outil comparatif offrant des informations sur les procédures juridiques et institutions des PPVS actives dans la coopération en matière pénale, notamment sur les méthodes ou techniques d'enquête pouvant être utilisées dans la collecte de preuves transfrontalières.

**ANALYSES JURIDIQUES ET DES ECARTS** – Ce sont des outils comparatifs portant sur la législation, les procédures et la pratique dans les PPVS, qui comparent les différences et les similarités entre les législations et les procédures nationales des PPVS, et dressent un état des lieux en matière

de ratification et de mise en œuvre des traités et conventions bilatéraux et multilatéraux pertinents en la matière. Les analyses juridiques et des écarts apprécient la capacité existante dans les PPVS par rapport aux enquêtes et poursuites multidisciplinaires dans des affaires judiciaires complexes de dimension transnationale.

MODULES des analyses juridiques et des écarts – Entraide judiciaire en matière pénale ; Confiscation des produits du crime, recouvrement des avoirs et équipes communes d'enquête ; Extradition, transmission des procédures et transfèrement des personnes condamnées ; Techniques d'enquête spéciales ; Cybercriminalité ; Financement du terrorisme ; Lutte contre le terrorisme – Portée des infractions terroristes ; Plans d'action pour la prévention de l'extrémisme violent ; Combattants terroristes étrangers.

**MANUEL portant sur la coopération judiciaire en matière pénale** – Il offre des conseils sur les bonnes pratiques pour l'instauration et le suivi des procédures de coopération officielles/formelles en tant qu'État requis et requérant. Il contient les coordonnées des points de contact des PPVS, des études de cas et des bonnes pratiques provenant d'organisations spécialisées dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale.

**MANUEL EuroMed sur la preuve numérique** – Le guide pratique EuroMed permettant de recueillir et collecter légalement les preuves électroniques, souvent situées dans d'autres juridictions ou dans le nuage. Le guide/manuel rédigé par les experts d'EuroMed Justice et Police, en coordination avec l'ONU-DC, l'ONU-DECT et l'AIP se fonde sur le cadre juridique des PPVS, les expériences pratiques nationales ainsi que les analyses juridiques et des écarts d'EuroMed Justice en la matière. Le manuel aidera à l'identification des étapes devant être suivies au niveau national pour recueillir, conserver et partager les preuves numériques, avec l'objectif général de garantir une pratique efficace de l'entraide judiciaire. Le guide pratique comprendra une liste de points de contacts nationaux spécifiques, les cadres juridiques et les conditions pratiques pour obtenir une coopération formelle et informelle efficace en matière d'entraide judiciaire.

## 2. DÉBATS AU SEIN DU 7<sup>ÈME</sup> CRIMEX

Les objectifs du 7<sup>ème</sup> CrimEx sont, en étroite coopération avec Eurojust, le RJE, le REFJ, le Réseau euro-arabe de formation judiciaire, l'ONU-DC, l'ONU-DECT, l'AIP, le programme Help du Conseil de l'Europe, l'Institut international pour la justice et l'état de droit de Malte et l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme :

- a) Analyser et identifier les besoins de formation des départements en charge de l'entraide judiciaire en matière pénale au sein du ministère de la Justice, du ministère public, des tribunaux, écoles de formation judiciaire et autres parties prenantes compétentes venant des PPVS concernant les standards internationaux et de l'UE dans le domaine de l'entraide judiciaire et de la coopération judiciaire en matière pénale.
- b) Identifier, sur la base de réponses reçues aux questionnaires thématiques centralisés par les experts court-terme, les sujets principaux, l'organisation et la méthodologie de la formation, et discuter et soutenir la rédaction de l'analyse des besoins de formation (ABF), le manuel de formation des formateurs, la méthodologie et les programmes nécessaires – ces informations devront être utilisés lors de la prochaine activité 5.B d'EuroMed Justice – formation des formateurs.

- c) Discuter de la mise en œuvre de la formation (activité 5.B d'EuroMed Justice avec les participants appropriés et sélectionnés) et de la formation des formateurs. Remarque : l'activité 5.B est l'activité de formation suivant cette 7<sup>ème</sup> session du CrimEx.
- d) Identifier les critères de sélection les plus appropriés pour les stagiaires/élèves en vue de l'activité 5.B – participants des PPVS.
- e) Évaluer de manière provisoire le manque de compétences, outils et connaissances pratiques dans la coopération entre les professionnels de la Justice des PPVS ;
- f) Échanger des bonnes pratiques sur l'entraide judiciaire (bonnes pratiques de l'UE et des PPVS).

Les membres du CrimEx des PPVS disposeront d'une session d'un jour au sein de la Cour de justice de l'Union européenne le 19 juin 2018. En vue d'identifier les possibles sujets de formation en rapport avec l'exécution du droit de l'UE, la Charte des droits fondamentaux de l'UE et afin de comprendre la complexité des procédures judiciaires de l'UE, les collègues du CrimEx seront en contact direct et pourront discuter avec les juges de l'UE et seront introduits à la jurisprudence, l'architecture judiciaire et les procédures de la Cour de justice de l'Union européenne.

## PARTICIPANTS

- Membres du CrimEx ;
- Principales parties prenantes : le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), le Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ), l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'ONU (DECT), le programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) du Conseil de l'Europe, l'Association internationale des procureurs (AIP), l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits humains et EIPA Luxembourg ;
- Écoles de formation judiciaire des PPVS en provenance de l'Algérie, Israël, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie ;
- Écoles de formation judiciaire de l'Union européenne venant de la Belgique, le Portugal et l'Espagne.

## METHODOLOGIE

La 7<sup>ème</sup> session du CrimEx sera présidée par le Présidium.

Les représentants du CrimEx doivent présenter la position de leurs autorités nationales respectives et parvenir à un consensus concernant les besoins identifiés.

Les représentants d'organisations européennes et internationales sont invités à présenter leurs commentaires au sujet des objectifs susmentionnés.

La 7<sup>ème</sup> session du CrimEx aura lieu en anglais et en français, avec des services d'interprétation simultanée vers l'arabe, l'anglais et le français.

## EXPERTS

- Agences de l'UE et organisations internationales :
  - Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)
  - Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ)
  - ONU (ONUDD, DECT)

- Conseil de l'Europe - programme de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP)
  - Association internationale des procureurs
- Écoles de formation judiciaire des PPVS et de l'Union européenne
- Experts principaux d'EuroMed Justice :
  - *Mme Victoria PALAU – Cheffe d'équipe (FIIAPP - Espagne)*
  - *M. Virgil IVAN-CUCU – Renforcement des capacités (EIPA - Luxembourg)*
- Experts EuroMed Justice :
  - *M. Dragomir Yordanov (Bulgarie)*. Ancien directeur de l'Institut national de la Justice bulgare.
  - *M. José María Fernández (Espagne)*. Magistrat de liaison espagnol au Maroc. Ancien chef des relations internationales de l'École judiciaire espagnole.
  - *Mme. Rasha Hammad (Palestine)*. Directrice de l'Institut judiciaire de la Palestine. Membre du Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ).
  - *M. Abdelhnine Touzani (Maroc)*. Directeur des études, de la recherche et de la coopération à l'Institut supérieur de la Magistrature marocain. Membre du Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ).

## MARDI 19 JUIN 2018

### Session CrimEx à la Cour de justice de l'Union européenne

---

**7h30 Départ en bus de l'hôtel pour la Cour de justice**

**8h15 Entrée des visiteurs – rue du Fort Niedergrünwald**

**Les membres du CrimEx des PPVS** bénéficieront d'une session d'une journée au sein de la Cour de justice de l'Union européenne.

L'objectif est d'identifier les possibles sujets de formation concernant l'exécution du droit pénal de l'UE et la Charte des droits fondamentaux de l'UE, ainsi que de comprendre la complexité et les effets des procédures judiciaires de l'UE.

Les collègues du CrimEx disposeront d'une opportunité unique leur permettant de discuter avec des juges de l'UE et seront introduits à la jurisprudence de la CJUE, l'architecture judiciaire de l'UE, les procédures devant la Cour et le dialogue entre les juridictions nationales et celles de la Cour de justice de l'UE.

## MERCREDI 20 JUIN 2018

---

09h15 – 09h30 **Ouverture et bienvenue**

09h30 – 09h45 **Introduction de la 7ème session du CrimEx par les experts principaux d'EuroMed Justice**

- Présentation des documents du CrimEx docs
- Présidium du CrimEx

09h45 – 10h30 **Priorités de formation pour la coopération judiciaire internationale/euro-méditerranéenne en matière pénale - Présentations**

- Réseau européen de formation judiciaire
- Conseil de l'Europe - Programme HELP

10h30 – 11h00 **Priorités de formation pour la coopération judiciaire internationale/euro-méditerranéenne en matière pénale - Présentations**

- ONUDC /DECT
- Approche de l'AIP

11h00 – 11h20 **Pause-café**

11h20 – 12h00 **Priorités de formation pour la coopération judiciaire internationale/euro-méditerranéenne en matière pénale - Présentations**

- Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits humains
- EIPA Luxembourg

12h00 – 13h15 Pause-déjeuner

13h15 – 14h00 **Priorités de formation pour la coopération judiciaire internationale/euro-méditerranéenne en matière pénale - Présentations**

- Instituts de formation judiciaire de l'UE : Belgique, Portugal et Espagne

14h00 – 15h30 **Présentation par les experts EuroMed Justice des résultats principaux concernant les besoins de formation identifiés dans les PPVS**

15h30 – 15h50 Pause-café

15h50 – 16h05 **Priorités de formation pour la coopération judiciaire internationale/euro-méditerranéenne en matière pénale – Présentations**

- DECT – par vidéoconférence avec New York

16h05–17h30 **Présentation générale par les experts EuroMed Justice de l'ébauche de plan** pour l'analyse des besoins de formation, le manuel de formation des formateurs, la méthodologie et les programmes nécessaires

17.30 Fin de la journée

## JEUDI 21 JUIN 2018

---

09h00 – 10h30 **Priorités de formation pour la coopération judiciaire internationale/euro-méditerranéenne en matière pénale – Perspective des PPVS**

**Tour de table** : Algérie, Maroc, Tunisie, Jordanie, Israël, Égypte, Palestine et Liban.

10h30 – 11h30 **(I) Discussions du CrimEx sur le contenu de l'analyse des besoins de formation – dialogue entre les experts court-terme et les PPVS afin de :**

- a) Compléter et clarifier les réponses aux questionnaires thématiques ;
- b) Identifier les compétences, outils et connaissances pratiques nécessaires pour une coopération judiciaire internationale/euro-méditerranéenne entre les professionnels de la Justice ;
- c) Résumer les sujets principaux, l'organisation et la méthodologie de la prochaine formation, le manuel de formation des formateurs, la méthodologie et les programmes nécessaires ;
- d) Identifier les critères de sélection les plus appropriés pour les stagiaires/élèves au regard des prochaines activités de formation d'EuroMed Justice.

11h30 – 12h00 Pause-café



12h00 – 13h15 (II) Discussions du CrimEx sur le contenu de l'analyse des besoins de formation – dialogue entre les experts court-terme et les PPVS - CONTINUATION

13h15 – 14h15 Pause-déjeuner

14h15 – 15h30 (III) Discussions du CrimEx sur le contenu de l'analyse des besoins de formation – dialogue entre les experts court-terme et les PPVS - CONTINUATION

15h30 – 17h00 Approbation des documents du 7<sup>ème</sup> CrimEx concernant les activités de formation  
Préparations de la 8<sup>ème</sup> Session du CrimEx – travaux intersessions  
Observations finales

17h00 Fin du 7<sup>ème</sup> CrimEx

\*\*\*\*\*